

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 18 07 2024

Séance du Conseil Municipal
du 18 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 09/07/2024.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe – GILLET Serge.

Mesdames : DUMAS Bernadette – PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : **Mr HAMON Vincent a donné procuration à Mr MORANGE Alain.**

Absents : **CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent**

Secrétaire de séance : **Mme DUMAS Bernadette**

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 18H30, le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Location Bien communal avec AMIL EVENT
- Mise à disposition d'un adjoint technique au SIVOS ATAV.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Création postes agents techniques (D2024032 à D202434)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'au regard du travail à effectuer au sein des écoles, il convient de créer les emplois suivants :

- Un agent stagiaire (adjoint technique territorial de catégorie C), annualisé à hauteur de 32 heures hebdomadaires à partir du 01/08/2024 ;
- Un agent contractuel (adjoint technique territorial de catégorie C), annualisé à hauteur de 28 heures hebdomadaires du 01/09/2024 au 31/08/2025 ;
- Un agent contractuel (adjoint technique territorial de catégorie C), annualisé à hauteur de 26 heures hebdomadaires du 01/09/2024 au 31/08/2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer ces trois postes et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches se rapportant à ces dossiers.

- **Adhésion au « Module métier Créa Data » auprès de l'ATD 16 (D2024035)**

L'ATD 16 est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales qui le souhaitent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Un module complémentaire au SIG ATD16 est désormais disponible. Ce module permet aux utilisateurs de créer des données cartographiques, permettant notamment la mise à jour de l'adressage, le classement des voies et l'édition tableau de classement, les zones activités, la signalétique locale, le recensement et qualification patrimoine bâti, parkings, les plan et stratégies d'entretien des espaces verts...) incluant notamment :

- l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du logiciel
- la formation au logiciel
- la télémaintenance
- la participation aux clubs utilisateurs
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion

L'adhésion à ce module complémentaire s'élèverait à 155€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure décide de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16, à compter du 01/08/2024.

- **Participation CAUE (D2024036)**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la cotisation du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) s'élève à 103€ pour les Communes ayant entre 501 et 1 000 habitants pour l'année 2024.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser la cotisation et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Location Bien communal avec AMIL EVENT (D2024037)**

Mr MOUNIER Thomas représentant de la société AMIL EVENT informe la Commune de son souhait de rompre le contrat de location du bien Communal, situé 101 rue des Écoles au 01/09/2024.

Malgré le préavis de 3 mois indiqué sur le bail de location, le Conseil Municipal accepte la fin de location à la date souhaitée.

- **Mise à disposition d'un agent Technique au SIVOS ATAV (D2024038)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition de Madame PELLETIER Noémie, Adjointe technique entre la commune d'Anais et le SIVOS ATAV.

Monsieur le Maire précise que l'agent lui a donné son accord par lettre en date du 12 juillet 2024, pour assurer le ménage de l'école maternelle.

Cette mise à disposition sera assurée pour une période de trois ans du 1 septembre 2024 au 31 août 2027 à raison de 7h par semaine.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de mettre à disposition du SIVOS ATAV un adjoint technique pour 7 heures par semaine et pour une période de 3 ans et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Questions Diverses**

- Personnel Communal :

Le contrat de Mr GARCIA (services techniques) arrive à son terme le 31/08/2024. Ce contrat ne sera pas renouvelé.

Le contrat de Mme JALLAGEAS (AESH école) arrive à son terme le 05/07/2024. Afin de lutter contre les inégalités de traitement et les ruptures dans l'accompagnement au quotidien des élèves

en situation de handicap, la Loi n°2024-475 du 27 mai 2024 prévoit la prise en charge par l'Etat de la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. Les modalités de cette prise en charge devraient être déterminées prochainement par décret. Par conséquent, ce contrat ne sera pas renouvelé pour l'année scolaire 2024-2025.

- Démission Élu : Monsieur MOUNIER Thomas a démissionné de ses fonctions de deuxième adjoint au Maire, et a également renoncé à son mandat de conseiller municipal. Cette démission est effective au 09/07/2024 (date de retour de la Préfecture).
Suite à cette démission, la Commune doit procéder à des élections complémentaires (article L.258 du code électoral). Ces élections auront lieu le 29 septembre 2024 (1^{er} tour) et le 06 octobre 2024 (si second tour).
- Location bien communal : Mr MOUNIER Thomas informe la Commune de son souhait de rompre le contrat de location du bien Communal, situé 101 rue des Écoles au 01/09/2024. Malgré le préavis de 3 mois indiqué sur le bail de location, le Conseil Municipal accepte la fin de location à la date souhaitée.
- Borne de recharge véhicules électriques : Le projet d'installation d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques à la Touche est en cours.
Le SDEG doit adresser dans les prochains jours un devis, pour une mise en place début 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.